



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec :

Alex Popovic

Vice-président à la mise en application

(416) 943-6904 ou apopovic@ida.ca

Connie Craddock

Vice-présidente, Affaires publiques

(416) 943-5870 ou ccraddock@ida.ca

MISE EN GARDE À L'INTENTION DES INVESTISSEURS: CLIENTS AYANT DES COMPTES EN LIGNE AUPRÈS DES SOCIÉTÉS MEMBRES DE L'ACCOVAM

Le présent message vise à avertir les clients qui ont des comptes en ligne auprès de sociétés membres de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM) d'un risque possible concernant la sécurité de ces comptes

Le 24 août 2006 (Toronto, Ontario) - Le service de la mise en application de l'ACCOVAM a reçu des renseignements de la part de plusieurs sources indiquant que des personnes non autorisées ont obtenu l'accès aux comptes de négociation en ligne de clients. Nous n'avons pas encore de précisions sur la façon dont cet accès a été obtenu. Nous croyons qu'une méthode parmi plusieurs pourrait avoir été utilisée.

Une théorie veut que les coordonnées personnelles d'accès du client sont découvertes au moyen d'un virus informatique implanté dans les ordinateurs personnels du client. Le virus suspecté surveille les frappes du client et transmet l'information aux particuliers qui utilisent ensuite ces coordonnées ou qui les transmettent à d'autres personnes.

Une autre théorie veut que les coordonnées sur l'accès sont obtenues du client au moyen d'un procédé appelé « hameçonnage ». La plupart des « hameçonnages » s'accomplissent au moyen d'un courriel provenant prétendument de la société qui demande au client de l'aider à solutionner un problème de sécurité en fournissant leur nom, leur numéro de compte, leur mot de passe et d'autres renseignements nécessaires pour avoir accès aux comptes. Les courriels utilisés pour les « hameçonnages » se servent de logos de votre entreprise ou de renseignements provenant du site Internet de la société membre.

Les sites Web pirates qui sont conçus pour ressembler au propre site Internet de la société membre constituent une alternative au hameçonnage. Dans de rares cas, l'accès au site Internet de l'entreprise est compromis et les clients sont redirigés vers le site pirate. Lorsque les clients tentent d'ouvrir une session, l'information est captée sur le site pirate et, par conséquent, le client peut ne jamais savoir qu'il n'est plus sur le site Internet légitime.

En ce moment, il est impossible de confirmer la méthode utilisée pour obtenir les renseignements d'accès des clients. De plus, rien ne laisse à penser que la sécurité des systèmes en ligne des sociétés membres a été compromise. Il semble que des clients pourraient avoir donné par inadvertance les renseignements aux personnes qui ont par la suite piraté les comptes des particuliers.

Une fois l'identité et les mots de passe personnels des clients compromis, les auteurs du piratage sont en mesure d'accéder aux comptes des clients et d'effectuer des opérations sur les titres. Dans les cas signalés à l'ACCOVAM, des portefeuilles de clients ont été vendus. Le crédit a ensuite été utilisé pour exécuter des ordres d'achat visant des titres spécifiques inscrits sur l'OTC Bulletin Board ou les Pink Sheets du NASDAQ. Il semble que le but de ces opérations était de manipuler le prix des actions de l'émetteur.

Dans certains cas, les opérations ont été réglées avant même que les clients ne constatent qu'il y avait eu une violation en ligne de leur compte. Les sociétés reçoivent actuellement des plaintes des clients à l'égard de ces opérations non autorisées.

Les épargnants qui ont des comptes en ligne doivent être conscients de ce risque. Les clients devraient informer leur société de toute activité inhabituelle dans leur compte. On peut trouver une liste des sociétés membres de l'ACCOVAM à www.accovam.ca ou à www.ida.ca

L'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (l'ACCOVAM) est l'organisme national d'autoréglementation du secteur des valeurs mobilières. L'ACCOVAM a pour mission de protéger les investisseurs, de favoriser l'intégrité du marché et d'accroître l'efficacité et la compétitivité des marchés des capitaux canadiens. L'ACCOVAM applique les règles et les règlements concernant la vente, les activités et les pratiques financières de ses sociétés membres et des personnes autorisées qu'elles emploient. Les enquêtes sur les plaintes et la discipline des sociétés membres et des personnes autorisées qu'elles emploient font partie du rôle de réglementation de l'ACCOVAM.